

Une formule d'épargne rentable qui grandit avec votre (petit-)enfant

Vous voulez épargner pour votre (petit-)enfant ou votre filleul(e) sans craindre un rendement incertain ? C'est possible avec l'assurance placement Belfius Life Junior¹. Cet investissement vous permet en effet de bénéficier d'un taux d'intérêt garanti sur la durée totale de votre contrat. Vous pouvez dès lors construire un beau capital pour votre trésor et lui donner un coup de pouce financier pour ses études, l'achat d'une première voiture, d'une maison...

Droit au remboursement de votre capital et rendement garanti, assortis d'une participation bénéficiaire variable

Avec Belfius Life Junior, vous avez droit au remboursement de votre capital² et vous bénéficiez d'un taux d'intérêt garanti. Actuellement, ce taux s'élève à 1,25 % (situation au 05-11-2014). Ce taux est garanti pour toute la durée du contrat. En plus de ce taux, vous pouvez recevoir chaque année une participation bénéficiaire supplémentaire qui dépend des résultats de Belfius Insurance. Sur la base de ce taux d'intérêt garanti et selon votre plan d'épargne, vous savez à combien s'élèvera au minimum votre épargne à l'échéance. Votre (petit-)enfant doit avoir au moins dix-huit ans à l'échéance.

Vous tenez les rênes

Vous conservez le contrôle du capital et vous pouvez toujours décider de l'utiliser autrement. Vous pouvez effectuer des retraits sans frais au cours des cinq dernières années du contrat ou à partir du dix-huitième anniversaire de l'enfant, pour autant que le contrat coure déjà depuis au moins cinq ans.

Dans quoi le portefeuille est-il investi ?

Votre capital est principalement investi dans des obligations d'émetteurs de bonne qualité (États et entreprises) et, dans une moindre mesure, dans des actions de grandes entreprises actives dans divers secteurs. Les obligations et le portefeuille de crédits assurent le droit au remboursement de votre capital ainsi que le rendement garanti.

Une solution fiscalement avantageuse

Une taxe d'assurance de 2 % est prélevée sur le capital versé. En vertu de la réglementation fiscale en vigueur, le contrat n'est pas soumis au précompte mobilier s'il a une durée minimum de huit ans et un jour. Les retraits que vous effectuez à partir de huit ans et un jour après le début de votre contrat ne seront donc pas soumis au précompte mobilier. Ceci rend cet investissement encore plus intéressant. Bien entendu, le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut être appelé à évoluer dans le futur.

Épargnez à votre rythme

Vous épargnez à votre propre rythme. Vous versez de l'argent quand vous le voulez et choisissez vous-même le montant que vous souhaitez épargner. Vous pouvez opter pour un versement unique mais vous pouvez également choisir de construire votre capital par le biais de versements réguliers. Le versement minimal s'élève à 100 euros. Pour un ordre permanent, il est de 25 euros. Nous vous conseillons de commencer votre épargne le plus tôt possible. Plus vous commencez tôt, plus votre capital final sera élevé.



Intéressé(e) ?

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au conseiller financier de votre agence Belfius, appeler le numéro gratuit 0800 92 700 ou surfer sur www.belfius.be.

Vous trouverez également des informations complémentaires dans la fiche d'information financière disponible dans votre agence Belfius ou sur www.belfius.be. Vous pouvez également souscrire en ligne via Belfius Direct Net.



Ce produit est destiné à la partie protégée du portefeuille de l'investisseur. Vous trouverez de plus amples informations concernant l'approche en matière d'investissements auprès de Belfius sur www.belfius.be/approcheinvestissements. L'investisseur est invité à consulter son spécialiste en investissements Belfius Banque qui parcourra avec lui ses connaissances et son expérience en matière financière, ses objectifs d'investissement et son horizon d'investissement ainsi que sa situation financière.

¹ Belfius Life Junior est une assurance vie de la branche 21 avec une prime flexible, un capital et un rendement garantis.

² Après déduction des frais d'entrée, de gestion et de sortie.

Protection via une couverture décès complémentaire

Outre la protection du capital et le rendement garanti, Belfius Life Junior offre également les avantages d'une assurance placement. Grâce à une couverture décès complémentaire, vous avez la certitude que votre (petit-)enfant recevra un montant minimal déterminé à l'échéance. Si l'assuré décède avant la fin du contrat, votre (petit-)enfant recevra, à l'échéance, ce montant minimal assuré, ou la valeur du contrat si celle-ci est plus élevée.

Réduction des droits de succession

En désignant votre petit-enfant comme bénéficiaire direct en cas de décès, le capital reviendra à la génération suivante plutôt qu'à votre (vos) enfant(s). Comme les montants perçus en cas de succession par les petits-enfants sont en général moindres et que vous sautez une génération, les droits de succession seront en principe réduits.

Conclusion

Belfius Life Junior est la solution idéale si vous souhaitez investir à long terme pour votre (petit-)enfant ou votre filleul(e). Il vous offre le droit au remboursement de votre capital.

Informations supplémentaires sur les frais et les risques

Frais d'entrée

Maximum 2,50 %.

Frais de sortie

0 % durant les 5 dernières années du contrat ou à partir du 18^e anniversaire de l'enfant désigné comme bénéficiaire en cas de décès lors de la souscription du contrat d'assurance. Le contrat doit en outre courir depuis au moins 5 ans. Sinon, les frais de sortie s'élèvent à 5 %.

Frais de gestion

Chaque mois, 0,01 % de la réserve acquise.

Taxe d'assurance

2 % sur les primes brutes versées.

Risques

Risque de crédit

En cas de faillite de la compagnie d'assurances Belfius Insurance, il se peut que votre capital investi et/ou vos intérêts ne soient pas remboursés ou pas totalement. Les montants versés par des particuliers et certaines personnes morales relèvent du système légal de garantie de dépôt belge à concurrence de 100 000 euros par personne et par entreprise d'assurance.

Risque de liquidité

Des frais de sortie peuvent être imputés si vous transférez ou demandez le remboursement anticipé (total ou partiel) des fonds.

Belfius Banque SA, agent d'assurances (CBFA n° 19649) boulevard Pachéco, 44 à 1000 Bruxelles - Cpte n° 052-9006469-91 - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185. Belfius Life Junior est une assurance vie (Branche 21), commercialisée par Belfius Insurance SA, entreprise d'assurances de droit belge agréée sous le n° 37 pour exercer les activités Vie (AR des 4 et 13 juillet 1979 - MB du 14 juillet 1979, AR du 30 mars 1993 - MB du 7 mai 1993). Avenue Galilée, 5, 1210 Bruxelles ; RPM Bruxelles BE 0405.764.064.

Éditeur responsable : Belfius Banque SA. Les informations contenues dans ce document sont issues de sources sélectionnées avec soin. Belfius Banque n'offre cependant aucune garantie quant à l'actualité, la précision, l'exactitude, l'exhaustivité ou l'opportunité de l'information, des données ou publications. La rédaction ne peut assumer la responsabilité de la non-réalisation des prévisions. Les informations fournies ne constituent pas une offre de services et produits bancaires et/ou d'assurance. Rédaction finale 05-11-2014.